

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du (JORT n°du.....)

Organisme : office du thermalisme

Domaine de la prestation : les prestations soumises au régime des cahiers des charges

Objet de la prestation : fixation des conditions générales d'organisation de l'exploitation et de production dans le secteur des eaux conditionnées

Conditions d'obtention
- Conformité aux normes et aux conditions du cahier des charges

Pièces à fournir
- Cahier des charges signé

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Exécution conforme au cahier des charges - Visite et constat du lieu avant l'ouverture - Levée des réserves éventuelles	- Comité permanent des eaux conditionnées - Comité médical - Direction de l'exploitation	- 6 mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Lieu de dépôt du dossier
Le service : office du thermalisme L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Le service : office du thermalisme L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Délai d'obtention de la prestation
- 6 mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Références législatives et /ou réglementaires
- Arrêté du ministre du tourisme et de l'artisanat du 8 mars 2004 portant approbation du cahier des charges fixant les conditions générales d'organisation, de l'exploitation et de production dans le secteur des eaux conditionnées.